

# Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

## ORDRE DU JOUR

I. — Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 7 avril 2025.

II. — Examen des rapports

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 49 dernier alinéa :  
« À chaque nouvelle séance du Conseil départemental, après les rapports relevant de la commission des finances, les autres rapports sont inscrits à l'ordre du jour par roulement entre les commissions. »*

<b>Rapports de procédure et Désignations</b> .....	2
<b>1<sup>re</sup> commission</b> – FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES (19 juin) .....	4
<b>5<sup>e</sup> commission</b> – ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS (16 juin) .....	15
<b>2<sup>e</sup> commission</b> – AMÉNAGEMENT (16 juin) .....	19
<b>3<sup>e</sup> commission</b> – DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS (16 juin) .....	24
<b>4<sup>e</sup> commission</b> – ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES (17 juin) .....	28



III. — Vœux .....

30

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 67 - Dépôt pour la séance du Conseil départemental :  
« Les vœux sont remis au président, par écrit et signés de leur(s) auteur(s), au plus tard le jeudi précédant la séance du conseil, avant midi. Exceptionnellement, un vœu suscité par l'urgence de l'actualité survenant après cette date limite de dépôt pourra être déposé jusqu'à l'ouverture de la séance. »*



**I. — Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 7 avril 2025.**

**II. — Examen des rapports.**

**Rapports de procédure et Désignations**

**N° 2025-3 – 1.1.1 — Désignation de représentants du Conseil départemental du Val-de-Marne au sein du Conseil Interacadémique d'Île-de-France de l'Éducation nationale (CIEN).**

En application des dispositions des articles R. 234-16 et suivants du Code de l'éducation est institué un Conseil Interacadémique d'Île-de-France (CIEN) compétent pour les académies de Paris, de Créteil et de Versailles.

Il se réunit au moins 2 fois par an et est consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie (transports scolaires, formations, programme prévisionnel des investissements...).

Le conseil interacadémique d'Ile-de-France est présidé, selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou de la région d'Ile-de-France, par le préfet de la région d'Ile-de-France ou le président du conseil régional.

Conformément à l'article R. 234-18 du Code de l'éducation, et outre les présidents et les vice-présidents, le conseil interacadémique d'Île-de-France comprend :

- 27 membres représentant la région, les départements et les communes : dix conseillers régionaux, sept conseillers départementaux, à raison d'un conseiller départemental par département autre que le département de Paris, cinq conseillers de Paris ainsi que cinq maires ou conseillers municipaux ;
- 27 membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur.
- 8 parents d'élèves et 6 étudiants, le président du comité économique et social de la région d'Ile-de-France, 6 représentants des organisations syndicales de salariés et 6 représentants des organisations syndicales d'employeurs.

Les conseillers départementaux des départements autres que celui de Paris sont désignés par leur conseil départemental.

Lors du dernier renouvellement en 2021, le Conseil départemental du Val-de-Marne a procédé à la désignation de ses représentants au Conseil Interacadémique d'Île-de-France de l'Éducation nationale (CIEN) comme suit :

1 titulaire :

— Monsieur Nicolas Tryzna

1 suppléante :

— Madame Marie France Parrain

La durée de mandat des membres du CIEN est de 3 ans conformément à l'article R. 234-5 du Code de l'éducation.

Le dernier arrêté de renouvellement datant du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le mandat des membres est arrivé à échéance. Le Préfet de la région d'Île-de-France, par courrier en date du 26 mars 2025, a donc sollicité le Département du Val-de-Marne pour le renouvellement de ses représentants titulaire et suppléant.

Il convient donc de procéder au renouvellement des deux conseillers départementaux appelés à siéger au sein du CIEN.

Sont proposées par le Président du Conseil départemental pour siéger au sein du CIEN :

- Monsieur Nicolas Tryzna en qualité de titulaire
- Madame Marie France Parrain en qualité de suppléant

-----

**1<sup>re</sup> COMMISSION**  
FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES

**Réunion du 19 juin 2025**

-----

**Président : M. Roesch**

**Présents :** M<sup>mes</sup> Aggoune, Coulon et Kirouani, MM. Gicquel, Hélin, Madelin et Roesch.

**Excusés :** M<sup>me</sup> Hachmi et M. Weil.

**M<sup>me</sup> Hachmi donne délégation de vote à M. Hélin**  
**M. Weil donne délégation de vote à M. Gicquel**  
*(du rapport N° 2025-3 - 1.2.2 au N° 2025-3 - 1.16.16)*  
**M. Weil donne délégation de vote à M. Madelin**  
*(à partir du rapport N° 2025-3 - 1.17.17)*  
**M. Gicquel donne délégation de vote à M. Roesch**  
*(à partir du rapport N° 2025-3 - 1.17.17)*

-----

**N° 2025-3 - 1.2.2 — Rapport annuel d'activité de la médiation départementale pour l'année 2024.**

*(dédoublé dans toutes les commissions)*

*Rapporteurs :* - 1<sup>re</sup> commission - M<sup>me</sup> Coulon - dont acte  
- 2<sup>e</sup> commission - M. Yavuz - dont acte  
- 3<sup>e</sup> commission - M<sup>me</sup> Bastier - dont acte  
- 4<sup>e</sup> commission - M<sup>me</sup> Farcy - dont acte  
- 5<sup>e</sup> commission - M. Chikouche - dont acte

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la 3<sup>e</sup> commission :*

La 3<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 4<sup>e</sup> commission :

M. Pelissolo note que les délais de réponse de la part de la MDPH sont toujours longs.

M. Barnaud précise que le sujet n'est pas nouveau et perdure malgré une diminution du temps de réponse.

M<sup>me</sup> Niakhaté exprime les difficultés rencontrées par les seniors face au nouveau dispositif d'aide à la mobilité adopté par l'Assemblée départementale en avril dernier.

M. Farcy fait remarquer que tout nouveau dispositif génère des inquiétudes.

M<sup>me</sup> Stefel exprime aussi l'incompréhension des bénéficiaires du RSA sur la nouvelle politique d'accompagnement et constate que le process n'est pas totalement abouti.

M. Pelissolo constate que les bénéficiaires du RSA, qui sont en difficulté sociale, voient leurs aides diminuées. Le suivi social n'est plus assuré faute de convention avec les CCAS. Les CCAS instruisent les demandes mais qu'en est-il du suivi social ?

M<sup>me</sup> Stefel constate que la médiation pourrait évoluer à la hausse dans certaines Villes car il y a un réel besoin. Elle souhaiterait disposer du nombre de saisine dans son canton.

M. Farcy souligne qu'un poste a été créé auprès de la médiatrice afin de pouvoir répondre aux sollicitations des usagers.

La 4<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 5<sup>e</sup> commission :

La 5<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

**N° 2025-3 – 1.3.3 — Rapport d'activité des services départementaux 2024.**  
(dédoublé dans toutes les commissions)

Rapporteurs : – 1<sup>re</sup> commission - M. Roesch - dont acte  
– 2<sup>e</sup> commission - M. Aslangul - dont acte  
– 3<sup>e</sup> commission - M<sup>me</sup> Carpe - dont acte  
– 4<sup>e</sup> commission – M. Farcy - dont acte  
– 5<sup>e</sup> commission - M. Tryzna - dont acte

Avis de la commission des finances :

M<sup>me</sup> Aggoune partage l'avis donné par les élus dans les précédentes commissions à savoir que ce rapport est un document de communication pour les usagers qui ne permet pas aux conseillers départementaux d'avoir une réelle visibilité de l'activité et du fonctionnement des services pour l'année 2024. Elle souhaiterait savoir si les données manquantes, dont une liste sera transmise, seront communiquées avant la prochaine séance du Conseil départemental du 23 juin prochain.

*L'Administration répond que certaines données qui figuraient dans les précédents rapports d'activité seront transmises, si elles existent, avant la séance sinon elles le seront ultérieurement.*

*M. Roesch indique que les grands axes de l'activité des services départementaux sont retranscrits dans ce document dans un souci de synthèse et de clarté, les actions et politiques publiques menées par le Département sont détaillées. Il est toujours possible de donner des informations complémentaires.*

*M. Hélin s'associe aux demandes de M<sup>me</sup> Aggoune et souhaiterait, au nom du groupe Socialiste, que les éléments manquants soient transmis avec l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil départemental du 23 juin 2025.*

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

*M. Besnard constate que le rapport présenté est un document de communication dans lequel il manque des informations importantes notamment des données en matière de protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ).*

*M. Bourdon confirme qu'il s'agit d'une communication sur les actions ou les politiques publiques que le Département souhaite exposer, mais il manque des éléments notamment sur la restructuration actuelle des services et leur manière de fonctionner.*

*M. Garzon précise que ce rapport ne peut suffire aux conseillers départementaux, il souhaiterait disposer d'un lien d'accès aux rapports d'activité annuel des directions départementales.*

*M. Guérin regrette également que cette plaquette de communication ne donne pas plus d'éléments sur l'activité réelle du Département et son évolution. Selon lui un débat sur la stratégie à développer dans les années à venir serait nécessaire.*

*M. Tmimi évoque un rapport d'activité pour les usagers mais qui ne peut pas être un outil de travail pour les conseillers départementaux. Il communique la liste des données manquantes et souhaiterait les obtenir avant la séance.*

*M. Yavuz indique que les grands axes de l'activité des services départementaux sont retranscrits dans ce document dans un souci de synthèse et de clarté, les actions et politiques publiques menées par le Département sont détaillées précisément. Ce rapport montre que malgré le contexte difficile le Département travaille et agit. Il est bien sûr possible de le compléter et de fournir des informations complémentaires.*

*M. Aslangul précise qu'au-delà du rapport d'activité les élus peuvent poser des questions et transmettre leurs suggestions en matière d'économies budgétaires.*

*M. Panetta est favorable à cette proposition de débat avec l'ensemble des conseillers départementaux sur les recherches d'économies, dans un contexte budgétaire qui les rend indispensables. Il évoque notamment une dette importante envers la Région Île-de-France.*

M. Garzon indique que son groupe a déjà fait des propositions d'action pour contester la politique gouvernementale vis-à-vis des Départements qui n'ont pas été suivies. Sur le plan local, il a sollicité l'exécutif sur les travaux de la crèche Eugénie Cotton à Villejuif mais n'a jamais reçu de réponse. La crèche du Dr Lamaze n'étant pas en mesure d'accueillir d'autres berceaux, où seront accueillis les enfants de la crèche E. Cotton ?

M. Guérin évoque également plusieurs demandes auprès de l'exécutif départemental, 96 précisément, qui sont toujours sans réponse à ce jour.

M. Besnard confirme qu'il n'a pas eu de réponse à sa demande sur la fermeture de la crèche Pasteur à Cachan. Il s'étonne de la dette du Département envers la Région évoquée par M. Panetta.

M. Amsler explique qu'il s'agit de la dette d'investissement de 60 millions d'euros contractée lors du financement du T9, il rappelle que le T9 a été préfinancé par IDF Mobilités.

M. Yavuz indique que des données seront transmises aux conseillers suite aux questions posées.

La 2<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

#### Avis de la 3<sup>e</sup> commission :

M. Traoré constate que de nombreuses données sont absentes du rapport d'activité notamment le nombre :

- de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement concernant les personnes handicapées ;
- de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne ;
- de bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale ;
- de bénéficiaires de la carte mobilité inclusion ;
- d'abonnés à la téléassistance Val'écoute ;
- d'abonnés à Filival-PAM 94 ;
- d'obligés alimentaires au titre de l'ASH en EHPAD ;
- de places autorisées par le Département pour les personnes âgées ;
- de places financées par le Département pour les handicapés ;
- d'actions éducatives en milieu ouvert par la Direction de la protection de l'enfance et de la Jeunesse ;
- d'enfants pris en charge par la Direction de l'hébergement des familles vulnérables (DHFV) ;
- de familles prises en charge par la DHFV ;
- d'interpellations e la DHFV par les EDS et associations partenaires.

L'Administration indique que ces informations lui seront communiquées avant la séance.

La 3<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 4<sup>e</sup> commission :

M<sup>me</sup> Niakhaté remercie les services pour la qualité du travail et souhaiterait avoir des données par canton. Elle précise que le document étant incomplet, elle transmettra des questions par mail.

M. Farcy précise que certains éléments, comme l'investissement, peuvent être facilement comptabilisés par ville. D'autres actions, relevant de la compétence et de la politique générale du Département, s'appliquent à l'échelle du territoire.

M. Pelissolo regrette également que le rapport d'activité soit si synthétisé, celui de l'année précédente était bien détaillé et développé. Dans le rapport présenté des données sont manquantes notamment sur la politique de protection de l'enfance.

M<sup>me</sup> Stefel estime que le rapport d'activité doit donner lieu à un débat, qu'il sera difficile de mener sans éléments chiffrés.

M<sup>me</sup> Patoux partage l'avis de M. Farcy selon lequel la plupart des éléments chiffrés figurent dans le corps des rapports concernés. Les précédents rapports d'activité étaient très volumineux et il était bien difficile de s'y retrouver.

La 4<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 5<sup>e</sup> commission :

M<sup>me</sup> Munck informe du dépôt d'une liste de questions, dont les réponses ne figurent pas dans le rapport annuel d'activité des services départementaux 2024. Elle souhaiterait avoir les éléments chiffrés par canton si possible pour la séance du Conseil départemental du 23 juin prochain.

La 5<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

**N° 2025-3 – 1.4.4 — Compte de gestion et compte administratif 2024. Budget général.**

*Rapporteur : M. Gicquel*

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 1.4.4/1 — Compte de gestion 2024. Budget général.
- Délibération n° 2025-3 – 1.4.4/2 — Compte administratif 2024. Budget général.

Avis de la commission des finances :

M<sup>me</sup> Aggoune remercie M. Gicquel pour sa présentation ainsi que les services pour le travail réalisé. Elle souhaiterait connaître le montant des DMTO à fin mai. Par ailleurs, elle demande que l'Administration lui confirme la baisse de 3 000 allocataires du RSA constatée fin mai.

*M. Gicquel indique que le montant mensuel des DMTO était de 21,4 M€ au 31 mai. Il constate une tendance à un redressement progressif qui reste fragile et qui permettra, il l'espère, d'atteindre pour 2025 l'estimation qui a été faite lors de la préparation du budget primitif (240 M€). Quant à la diminution du nombre d'allocataires du RSA, il serait de 2 500 précisément fin mai, mais il faut rester prudent en attendant les conclusions des vérifications en cours.*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

#### **N° 2025-3 – 1.5.5 — Compte de gestion et compte administratif 2024. Budget annexe d'Assainissement.**

*(dédoublé en 4<sup>e</sup> commission)*

*Rapporteurs : – 1<sup>re</sup> commission - M<sup>me</sup> Aggoune - majorité  
– 4<sup>e</sup> commission – M<sup>me</sup> Durand - majorité*

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 1.5.5/1 — Compte de gestion 2024. Budget annexe d'Assainissement.
- Délibération n° 2025-3 – 1.5.5/2 — Compte administratif 2024. Budget annexe d'Assainissement.

#### *Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

#### *Avis de la 4<sup>e</sup> commission :*

La 4<sup>e</sup> commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Niasme), MM. Barnaud et Farcy.
- M<sup>mes</sup> Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.6.6 — Compte de gestion et compte administratif 2024. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.**  
(dédoublé en 4<sup>e</sup> commission)

*Rapporteurs* : – 1<sup>re</sup> commission - M<sup>me</sup> Coulon - majorité  
– 4<sup>e</sup> commission – M. Pelissolo - majorité

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 1.6.6/1 — Compte de gestion 2024. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.
- Délibération n° 2025-3 – 1.6.6/2 — Compte administratif 2024. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la 4<sup>e</sup> commission :*

*M<sup>me</sup> Durand tient à saluer le travail des agents du laboratoire départemental de Santé environnementale qui contrôlent la qualité des eaux et qui contribueront à l'ouverture de deux sites de baignade cet été, à Maisons-Alfort et à Joinville-le-Pont.*

La 4<sup>e</sup> commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M<sup>mes</sup> Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.7.7 — Compte de gestion et compte administratif 2024. Budget annexe de Restauration.**

*Rapporteur* : M. Hélin

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 1.7.7/1 — Compte de gestion 2024. Budget annexe de Restauration.
- Délibération n° 2025-3 – 1.7.7/2 — Compte administratif 2024. Budget annexe de Restauration.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.8.8 — Compte de gestion et compte administratif 2024. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.**

*(dédoublé en 3<sup>e</sup> commission)*

*Rapporteurs : – 1<sup>re</sup> commission - M. Hélin - majorité  
– 3<sup>e</sup> commission - M<sup>me</sup> Mussotte-Guedj - majorité*

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 1.8.8/1 — Compte de gestion 2024. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.
- Délibération n° 2025-3 – 1.8.8/2 — Compte administratif 2024. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la 3<sup>e</sup> commission :*

La 3<sup>e</sup> commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M<sup>mes</sup> Bastier (qui a reçu délégation de M. Bazin), Carpe, Mussotte-Guedj, et Séguret (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Ségui).
- M<sup>me</sup> Peccolo et M. Traoré reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.9.9 — Actualisation du règlement budgétaire et financier.**

*Rapporteur : M. Gicquel*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.10.10 — Compte-rendu de la gestion de la dette et de la trésorerie au cours de l'exercice 2024.**

*Rapporteur : M. Gicquel*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

**N° 2025-3 – 1.11.11 — Actualisation du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres et des jurys.**

*Rapporteur : M. Madelin*

*Avis de la commission des finances :*

*M. Hélin souhaiterait savoir comment sont gérés les suppléants lors des réunions de la Commission d'appel d'offres et des jurys lorsque le membre titulaire est absent.*

*L'Administration précise que lorsqu'un membre titulaire ne peut être présent, le premier suppléant inscrit, dans l'ordre de la liste des représentants du Département siégeant à la Commission d'appel d'offres et des jurys, est appelé à le remplacer. Si le premier suppléant a un empêchement, le second sera sollicité et ainsi de suite.*

*M<sup>me</sup> Aggoune demande que cette information soit précisée dans le règlement avec le texte de loi s'y rapportant.*

*M. Roesch précise qu'il est important d'informer l'administration de son absence car il lui revient d'identifier les suppléants et de les convoquer si besoin.*

*L'Administration indique qu'une note explicative sur ce point sera transmise.*

**Réponse hors commission de l'Administration :**

L'Administration précise que ces règles sont bien prévues dans le règlement proposé à l'adoption du Conseil départemental à la page 5 - Article 3 : Les règles applicables au remplacement des membres de la CAO.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.12.12 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Coulon*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.13.13 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe d'Assainissement.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Aggoune*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.14.14 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Coulon*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.15.15 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.**

*Rapporteur : M. Hélin*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.16.16 — Règlementation des frais de déplacement, d'hébergement et de transport.**

*Rapporteur : M. Roesch*

*Avis de la commission des finances :*

*M<sup>me</sup> Kirouani souhaiterait savoir si le remboursement de la carte Navigo à 50 %, pour les forfaits 1 à 5, est maintenu. S'il n'était pas maintenu, elle souhaiterait connaître les modalités précises qui remplacent cette aide et les impacts sur les agents.*

*Réponse hors commission de l'Administration :*

L'administration précise qu'il y a peut-être une confusion entre les déplacements professionnels, qui font l'objet du règlement en question, et les déplacements domicile/travail, pour lesquels le remboursement à 75 % du Pass Navigo reste évidemment d'actualité, sous réserve de justificatifs d'abonnement.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.17.17 — Schéma directeur des systèmes d'information 2025-2029.**

*Rapporteur : M. Roesch*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 1.18.18 — Compte-rendu de délégation d'attribution du Président en matière d'affaires contentieuses du Département en 2024.**

*Rapporteur : M. Roesch*

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

-----

## 5<sup>e</sup> COMMISSION

ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS

Réunion du 16 juin 2025

-----

Présidente : M<sup>me</sup> Parrain

Présents : M<sup>mes</sup> Korchef-Lambert, Martin, Münzer, Munck, Parrain et Souid,  
MM. Chikouche et Tryzna.

Excusée : M<sup>me</sup> Nowak.

M<sup>me</sup> Nowak donne délégation de vote à M<sup>me</sup> Parrain

-----

**N° 2025-3 – 5.1.19 — Évolution du dispositif d'aide financière individuelle à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), dans le cadre du « BAFA Citoyen » en partenariat avec les communes du département.**

Rapporteur : M. Tryzna

Avis de la 5<sup>e</sup> commission :

*M<sup>me</sup> Martin constate un recul du nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide au BAFA. Auparavant 1 000 jeunes étaient recensés alors que l'objectif en 2025 est d'atteindre au minimum 250 jeunes avec une prévision, dès 2026, de 650 jeunes. Elle constate que les jeunes n'ont plus la liberté de choisir leur organisme de formation, la formation pour être financée par le Département doit transiter par une Ville. Elle souhaiterait savoir combien de Villes du Val-de-Marne se sont engagées dans ce dispositif « BAFA citoyen ». Elle regrette l'absence de bilan sur les années précédentes et estime que pour l'été 2025, il est trop tard pour mettre en place ce dispositif.*

*M. Tryzna indique que 21 villes sur 47 sont intéressées pour organiser un stage théorique BAFA citoyen. Le dispositif pourra être applicable dès les vacances scolaires de la Toussaint.*

*M<sup>me</sup> Martin souligne que ce chiffre de 21 communes est faible et ne permettra pas à tous les jeunes Val-de-Marnais de bénéficier de l'aide départementale alors que c'était le cas auparavant. Elle fait remarquer que la plus grande difficulté rencontrée par les jeunes est le financement du 3<sup>e</sup> stage de perfectionnement du BAFA.*

*M. Tryzna indique que des échanges ont eu lieu avec les communes sur ce point. Une réflexion a été menée sur la question des stages et la difficulté pour les jeunes à trouver un stage pratique qui conditionne l'obtention du BAFA. Le jeune pourra faire son stage dans les centres de loisirs des Villes partenaires, il bénéficiera d'un accompagnement et d'un suivi pendant toute la durée de sa formation BAFA, ce qui n'existait pas auparavant.*

*M<sup>me</sup> Parrain rappelle que sous l'ancienne majorité départementale avant 2010, peu d'aides étaient allouées au BAFA. Elle avait d'ailleurs formulé une proposition en ce sens à l'Assemblée départementale qui avait été retenue.*

*M. Chikouche souhaiterait la liste des 21 villes ayant manifesté leur intérêt pour l'organisation d'un stage théorique d'ici la fin de l'année 2025.*

*L'Administration indique que toutes les villes sont conviées à rejoindre le réseau des acteurs Jeunesse. Elle précise que chaque ville est autonome dans son fonctionnement et libre dans le choix de l'organisme de formation.*

*M. Tryzna estime que le choix du BAFA Citoyen correspond à la volonté d'avoir davantage de jeunes mieux accompagnés dans cette formation.*

La 5<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Korchef-Lambert, Münzer et Parrain (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Nowak), M. Tryzna.
- M<sup>mes</sup> Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

**Réponse de l'Administration hors commission :**

La liste des 21 villes qui ont manifesté un intérêt pour la réalisation d'un stage théorique BAFA Citoyen à l'automne :

- Alfortville
- Boissy-Saint-Léger
- Bonneuil-sur-Marne
- Champigny-sur-Marne
- Charenton-le-Pont
- Chennevières-sur-Marne
- Chevilly-Larue
- Choisy-le-Roi
- Fontenay-sous-Bois
- Fresnes
- Ivry-sur-Seine
- L'Haÿ-les-Roses
- La Queue-en-Brie
- Maisons-Alfort
- Orly
- Thiais
- Valenton
- Villeneuve-le-Roi
- Villeneuve-Saint-Georges
- Villiers-sur-Marne
- Vitry-sur-Seine

**Avis de la commission des finances :**

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 5.2.20 — Politique sportive départementale. Dispositif de soutien au sport de niveau national.**

Rapporteur : M<sup>me</sup> Korchef-Lambert

Avis de la 5<sup>e</sup> commission :

M<sup>me</sup> Munck demande si le soutien aux sports collectifs de niveau national est limité au sport de haut niveau 1, 2 et 3.

Elle s'interroge également sur ce qui sera proposé aux associations des niveaux 4, 5 et 6 après l'année 2026.

M<sup>me</sup> Korchef-Lambert précise que si les niveaux 4, 5 et 6 sont amenés à ne plus être aidés dans la catégorie sport de niveau national, d'autres pratiques sportives ont été intégrées au niveau 1, 2 et 3 notamment le football féminin, le rugby masculin et féminin, le softball.

M<sup>me</sup> Korchef-Lambert explique que les anciens niveaux 4, 5 et 6 seront soutenus à travers d'autres dispositifs auxquels ils ne pouvaient pas prétendre précédemment. Elle indique que de nouvelles offres de sport existantes aidées par le Département tels que le « sport santé », « sport anti-décrochage-scolaire », « sport anti-violence », « anti-inclusif » pour accueillir des personnes handicapées, le « sport autisme », le développement du sport carcéral...

M<sup>me</sup> Souid demande quelles sont les prévisions pour les années 2026-2027 pour les catégories 4, 5 et 6.

M. Tryzna indique que ce rapport illustre la situation en 2025 et qu'il sera affiné pour 2026- 2027.

M<sup>me</sup> Korchef-Lambert précise que des nombreuses réunions, tables rondes ont eu lieu avec tous les clubs sportifs concernés et qu'ils sont informés de la possibilité d'être aidés sur d'autres dispositifs.

L'objectif est de permettre un déploiement en 2025-2026 vers d'autres dispositifs notamment par le biais d'appels à projets auxquels les Clubs ne pouvaient pas prétendre auparavant.

L'Administration ajoute que la diminution du soutien de 50 % ne concerne que les clubs de niveau 4,5 et 6 pour la saison 2024-2025. Pour les années suivantes, des réflexions se poursuivent pour ouvrir des lignes budgétaires aux clubs sur d'autres dispositifs. L'Administration explique que des réunions ont eu lieu avec les Clubs en 2025. Des ateliers ont été organisés sur différentes thématiques pour une recherche collective de solutions. D'ailleurs, une interface numérique est ouverte jusqu'au 15 juillet 2025, afin que tous les clubs puissent exprimer leurs besoins et faire des propositions.

M<sup>me</sup> Martin demande si tous les clubs sportifs ont accès à cette interface.

L'Administration répond qu'un courrier a été envoyé à chaque association et que l'interface numérique constitue un outil facile d'utilisation. Une relance par courriel aux associations est programmée mi-juin et mi-juillet 2025.

La 5<sup>e</sup> commission émet, à la majorité, un avis conforme aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Korchef-Lambert, Münzer et Parrain (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Nowak), M. Tryzna.

– M<sup>mes</sup> Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

-----

**2<sup>e</sup> COMMISSION**  
AMÉNAGEMENT

**Réunion du 16 juin 2025**

-----

**Président : M. Yavuz**

**Présents :** M<sup>me</sup> Lecoufle (*uniquement pour le rapport N° 2025-3 – 2.2.22*),  
MM. Amsler, Aslangul, Besnard, Bourdon, Duvaudier,  
Guérin, Panetta, Tmimi et Yavuz.

**M<sup>me</sup> Lecoufle donne délégation de vote à M. Duvaudier**  
*(sauf pour le rapport N° 2025-3 – 2.2.22)*  
**M. Aslangul donne délégation de vote à M. Yavuz**  
*(pour le rapport N° 2025-3 – 2.7.27)*

-----

**N° 2025-3 – 2.1.21 — Convention de projet pour le secteur Paul Vaillant-Couturier entre les villes de Paris, de Gentilly, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et le département du Val-de-Marne.**

*Rapporteur : M. Yavuz*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **l'unanimité**, un **avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité**, un **avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 7 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil), Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel) et M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.2.22 — Approbation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) relatif à l'éclairage public des routes départementales du Val-de-Marne.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Lecoufle*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

*M. Bourdon aurait souhaité avoir un état des lieux actuel de la luminosité.*

*M. Besnard demande si une coordination est prévue avec les Villes.*

*M<sup>me</sup> Lecoufle explique que ce schéma (SDAL) est le fruit d'un travail mené en partenariat avec toutes les Villes. Ce partenariat s'imposait car les Villes connaissent parfaitement les besoins et les contraintes de leurs territoires et supportent le coût de l'électricité. Seules les Villes sont en mesure d'apprécier ce qui est réalisable sur leur territoire.*

*M<sup>me</sup> Lecoufle précise que le schéma ne revêt aucun caractère obligatoire, même si l'objectif est de progresser vers un éclairage public 100 % équipé en led. Le Département accompagnera les Villes dans la réalisation de cet objectif sans rien leur imposer. Ce schéma est un véritable outil d'aide à la décision pour les Villes dans lequel tous les cas de figure ont été étudiés.*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **l'unanimité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 7 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil), Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel) et M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.3.23 — Contrat partenarial 2025-2029 avec l'organisme HLM Paris Habitat.**

*Rapporteur : M. Duvaudier*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **l'unanimité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 7 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil), Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel) et M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.4.24 — Politique départementale de l’habitat - Conventions de gestion en flux avec les organismes HLM.**

*Rapporteur : M. Duvaudier*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 10 voix pour : MM. Amsler, Aslangul, Duvaudier (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Lecoufle), Panetta, Yavuz, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi.
- M. Besnard reporte son vote en séance plénière.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.5.25 — Prise de participation de la Société Anonyme d’Économie Mixte Locale (SAEML) Sogaris au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) LES PALETTEES URBAINES.**

*Rapporteur : M. Panetta*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **l’unanimité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 7 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil), Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel) et M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.6.26 — Règlement de fonctionnement du nouveau dispositif d'aide à la mobilité VALIB+.**

*Rapporteur : M. Amsler*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

*M. Guérin demande si les demandes présentées au format papier par les usagers seront acceptées car cela n'est pas inscrit dans le règlement présenté à l'approbation des Conseillers départementaux.*

*Si tel est le cas serait-il possible de le préciser dans le règlement ?*

*L'Administration indique que le format papier est autorisé mais qu'il est préférable que les personnes, qui ne parviennent pas à faire leur demande numériquement, se déplacent dans les permanences, dans lesquelles des agents les accompagneront.*

*M. Besnard confirme que les demandes au format papier doivent être recevables.*

*M. Amsler indique que ce point sera ajouté dans le règlement de fonctionnement dans le paragraphe PROCÉDURE comme suit :*

*« Les demandes sont formulées prioritairement par le biais du service en ligne à partir du site internet du Département. Les demandes présentées au format papier sont acceptées ».*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : MM. Amsler, Aslangul, Duvaudier (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Lecoufle), Panetta et Yavuz.

– MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 2.7.27 — Lycéens boursiers : plafonnement de l'aide départementale à hauteur du reste à charge.**

*Rapporteur : M. Panetta*

*Avis de la 2<sup>e</sup> commission :*

La 2<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : MM. Amsler, Duvaudier (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Lecoufle), Panetta et Yavuz (qui a reçu délégation de M. Aslangul).

– MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

-----

**3<sup>e</sup> COMMISSION**  
DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS

**Réunion du 16 juin 2025**

-----

**Présidente : M<sup>me</sup> Bastier**

**Présents :** M<sup>mes</sup> Bastier, Carpe, Mussotte-Guedj, Peccolo (*à partir du rapport N° 2025-3 - 1.8.8*) et Séguret, M. Traoré.

**Excusés :** M<sup>mes</sup> Santiago, Ségui et Sol, MM. Bazin et Mora.

**M<sup>me</sup> Mussotte-Guedj donne délégation de vote à M<sup>me</sup> Carpe**  
*(pour les rapports N° 2025-3 - 1.2.2 et 1.3.3)*

**M. Bazin donne délégation de vote à M<sup>me</sup> Bastier**

**M<sup>me</sup> Ségui donne délégation de vote à M<sup>me</sup> Séguret**

*M. Panetta assistait également à la réunion.*

-----

**N° 2025-3 – 3.1.28 — Conventions de gestion du revenu de solidarité active avec la caisse d'allocations familiales (Caf) et la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France (CMSA).**

*Rapporteur : M. Panetta*

2 délibérations :

- Délibération n° 2025-3 – 3.1.28/1 — Convention de gestion du revenu de solidarité active avec la caisse d'allocations familiales (Caf).
- Délibération n° 2025-3 – 3.1.28/2 — Convention de gestion du revenu de solidarité active avec la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France (CMSA).

*Avis de la 3<sup>e</sup> commission :*

*À la question de M. Panetta, l'Administration indique qu'elle va confirmer une baisse de 3 000 bénéficiaires du RSA annoncée par la CAF au titre du mois de mai.*

*M<sup>me</sup> Peccolo souligne que le Département avait le choix de ne pas saisir la CAF pour les demandes de dispense de créances alimentaires.*

La 3<sup>e</sup> commission émet, à la majorité, un avis conforme aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : M<sup>mes</sup> Bastier (qui a reçu délégation de M. Bazin), Carpe, Mussotte-Guedj, et Séguret (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Ségui).

– M<sup>me</sup> Peccolo et M. Traoré reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 3.2.29 — Convention partenariale relative au dispositif « Téléphone Grave Danger ».**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Bastier*

Avis de la 3<sup>e</sup> commission :

*M<sup>me</sup> Bastier précise qu'un comité dédié s'est tenu le 24 février 2025 avec les différentes institutions pour le renouvellement du dispositif « Téléphone Grave Danger ». Sur les 50 téléphones grave danger sur le Val-de-Marne, 48 sont actifs.*

*M. Traoré estime qu'il est extrêmement dommageable que l'Etat n'accompagne pas mieux cette problématique au regard de l'augmentation des violences conjugales.*

*M<sup>me</sup> Bastier le regrette également.*

La 3<sup>e</sup> commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M<sup>mes</sup> Bastier (qui a reçu délégation de M. Bazin), Carpe, Mussotte-Guedj, et Séguret (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Ségui).
- M<sup>me</sup> Peccolo et M. Traoré reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).
- M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

## N° 2025-3 – 3.3.30 — Rapport sur les crèches départementales.

Rapporteur : M<sup>me</sup> Bastier

### Avis de la 3<sup>e</sup> commission :

M<sup>me</sup> Peccolo exprime sa déception quant au contenu de ce rapport qui est une simple note sans aucune perspective donnée sur la politique départementale notamment envers les assistantes maternelles, afin de développer ce mode de garde. Elle souhaite également des précisions sur le nombre total de places départementales et sur les 1 887 postes budgétairement autorisés.

L'Administration précise que la capacité maximale théorique majorée d'accueil (comprenant le nombre de places avec une majoration possible) est de 4 500 berceaux. Actuellement le nombre de places occupées est environ de 3 500. Ce décalage s'explique par la difficulté de recrutement du personnel. À cette contrainte s'en ajoute une autre, celle du maintien à niveau des bâtiments.

Le manque de personnel au national et donc également au Département est lié à une moindre attractivité des métiers de la petite enfance et à une plus forte volatilité du personnel, d'un nombre relativement plus faible de jeunes formés dans un contexte de demande toujours croissante. Les zones urbaines et les métropoles sont les plus touchées, dont l'Île-de-France, par ce manque de personnel.

M<sup>me</sup> Peccolo souhaiterait avoir un bilan de la politique salariale du Département dans ce secteur notamment sur le recours aux intérimaires et contractuels qui ont souvent un salaire supérieur à celui des titulaires.

M<sup>me</sup> Bastier précise que cette différence de salaire est liée à la précarité de leur contrat de travail.

L'Administration précise que le Département n'a que très peu recours à l'intérim seulement pour pallier les absences du personnel, ou pour recruter.

M. Traoré demande des précisions sur le nombre :

- de demandes de places en crèche,
- moyen d'enfants inscrits,
- maximum d'enfants inscrits,
- d'enfants à besoins spécifiques accueillis,
- de stagiaires en crèches,
- d'agent (es) formé (es) en interne.

L'Administration indique que le nombre de demandes (10 demandes pour 1 place) excède, comme partout en France, très largement le nombre de places disponibles. Il est impossible de disposer d'offres à hauteur de la demande.

De plus, dans un proche avenir, le vieillissement et la raréfaction du premier mode de garde, soit l'accueil privé, individuel, assuré par les assistantes maternelles, va accroître le déficit d'offre sur la demande.

### Réponse de l'Administration hors commission :

À la suite de la transmission des questions soulevées lors de la commission, la direction de la Petite Enfance précise les éléments suivants :

En 2024, la direction de la Petite Enfance a reçu 10 915 demandes de places en crèche départementale via le portail DPLA (Demandes de places en crèches). Les 81 établissements ont accueilli 3 102 enfants en moyenne sur l'ensemble de l'année 2024, avec un accueil maximal à 3 422 enfants.

La direction de la Petite Enfance a accueilli 75 enfants dont le handicap était reconnu par la MDPH ou était en cours de détection.

S'agissant des stagiaires, la Direction de la Petite Enfance a mis en place une politique dynamique pour accueillir plus de stagiaires en 2024. Cela a conduit à une augmentation de 35 % des offres de stages par rapport à 2023, soit 222 stagiaires en 2024.

En lien avec la direction des Ressources Humaines et Humanesens, 1 202 agents de la direction de la Petite Enfance ont pu bénéficier d'une formation en intra, dont 431 agents via la structure Humanesens, qui a développé un catalogue de formations spécifiques sur la thématique de la petite enfance.

La 3<sup>e</sup> commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

-----

**4<sup>e</sup> COMMISSION**  
ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

**Réunion du 17 juin 2025**

-----

**Président : M. Farcy**

**Présents :** M<sup>mes</sup> Durand, Niakhaté, Patoux et Stefel, MM. Barnaud, Farcy et Pelissolo.

**Excusés :** M<sup>me</sup> Niasme et M. Bescond.

**M<sup>me</sup> Niasme donne délégation de vote à M<sup>me</sup> Patoux**

-----

**N° 2025-3 – 4.1.31 — Convention de partenariat tripartite à conclure avec le Parlement européen et la Commission européenne.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Patoux*

*Avis de la 4<sup>e</sup> commission :*

*M<sup>me</sup> Stefel demande si cette convention avec le Parlement européen et la Commission européenne ne concerne que les collégiens.*

*M<sup>me</sup> Patoux répond que le dispositif est ouvert à tous mais qu'elle souhaite insister sur un des engagements de la convention qui prévoit une offre pédagogique d'Europa Expérience Paris pour les collégiens et lycéens, notamment à Paris, place de la Madeleine par des jeux de rôle.*

La 4<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M<sup>mes</sup> Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 4.2.32 — Politique départementale des espaces naturels sensibles. Convention partenariale portant sur la phase 2 du projet de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges.**

*Rapporteur : M. Barnaud*

*Avis de la 4<sup>e</sup> commission :*

La 4<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M<sup>mes</sup> Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

**N° 2025-3 – 4.3.33 — Stratégie Eau en Val-de-Marne.**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Durand*

*Avis de la 4<sup>e</sup> commission :*

La 4<sup>e</sup> commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>mes</sup> Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M<sup>mes</sup> Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

*Avis de la commission des finances :*

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M<sup>me</sup> Coulon, MM. Madelin (qui a reçu délégation de M. Weil) et Roesch (qui a reçu délégation de M. Gicquel).

– M<sup>mes</sup> Aggoune et Kirouani, M. Hélin (qui a reçu délégation de M<sup>me</sup> Hachmi) reportent leur vote en séance plénière.

-----

### III. — Vœux

*3 vœux ont été déposés :*

- **Le prolongement de la ligne 10 du Métro, un projet incontournable pour la transition écologique de notre territoire !**  
Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen-ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens.
- **Vœu pour un cessez-le-feu immédiat et la reconnaissance d'un État de Palestine.**  
Vœu présenté par M<sup>me</sup> Lamy Kirouani au nom du groupe Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen-ne.s.
- **Vœu relatif à la proposition de loi dite « Duplomb » réautorisant certains pesticides interdits et contredisant les efforts des collectivités en faveur de la transition agricole, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'air et de la santé publique.**  
Vœu présenté par le groupe Écologistes et Citoyens.

*Voir les textes des vœux pages suivantes...*

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen-ne.s, Socialiste et Écologistes et Citoyens.

**Le prolongement de la ligne 10 du Métro, un projet incontournable pour la transition écologique de notre territoire !**

**CONSIDERANT** que les villes de Paris, d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Charenton-le-Pont, ainsi que le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre (T12), sont mobilisés, notamment au travers de l'association « La Grande 10 », depuis plusieurs années en faveur d'un prolongement de la ligne 10 du Métro ;

**CONSIDERANT** que le prolongement de la ligne 10 du Métro est un projet ambitieux, au cœur d'un continuum de zones d'aménagement figurant parmi les plus importantes de France et du Grand Paris : Paris Rive Gauche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Ivry-Confluences à Ivry-sur-Seine, la future ZAC Vitry-Seine-Gare, la zone commerciale et industrielle du Quai Jules Guesde et la future ZAC de la gare Les Ardoines à Vitry-sur-Seine, ainsi qu'à proximité de la ZAC Bercy-Charenton et d'Alfortville ;

**CONSIDERANT** qu'en dix ans, les territoires concernés par le prolongement ont vu leur population croître de 10 % en moyenne, et que 60 000 habitants, 100 000 salariés, et 30 000 étudiants supplémentaires sont encore attendus d'ici à 2030 ;

**CONSIDERANT** que le prolongement de la ligne 10, était inscrit dans le Contrat de Plan État-Région dès 2013, et qu'il figurait dès 2013 aussi au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;

**CONSIDERANT** que grâce à notre mobilisation avec l'association La Grande 10, le projet est, depuis septembre 2024, de nouveau inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2022-2027 pour l'Île-de-France et dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental 2024-2030 (SDRIFe) ;

**CONSIDERANT** que le projet de prolongement de la ligne 10 est le fruit de deux décennies de travail politique et citoyen partagé à Paris et dans le Val-de-Marne, et qu'il répond à des enjeux structurants d'aménagement, de désenclavement et de réduction de l'empreinte écologique des transports ;

**CONSIDERANT** que ce prolongement de la ligne 10 du métro à partir de la Gare d'Austerlitz ouvrirait de nouvelles correspondances avec le RER C ; les lignes 5, 6 et 14 du métro ; le T3a ; le futur Tzen5 ; et évidemment la ligne 15 du Grand Paris Express ;

**CONSIDERANT** que l'État et la Région disent vouloir s'engager à poursuivre leurs efforts d'investissement pour la modernisation et le développement de l'offre de mobilité au Sud-est de Paris ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'une baisse simultanée de notre empreinte carbone et de la pollution de l'air par les particules fines, et l'objectif qui en découle d'encourager le développement d'un réseau de transports collectifs suffisamment dimensionné pour substituer l'utilisation de l'automobile ;

**CONSIDERANT** que la poursuite du projet passe dès 2025 par la réalisation des études nécessaires dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) et son enveloppe « études » dédiée à hauteur de 120 Millions d'euros ;

**CONSIDERANT** déjà les nombreux vœux adoptés et votés unanimement par les élus locaux en 2022 dans toutes les collectivités membres de l'association La Grande10, et le soutien de la population du Val-de-Marne et de Paris ;

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE**

**REAFFIRME**, tout comme ses partenaires institutionnels et économiques réunis au sein de l'association « La Grande 10 », l'importance du projet de prolongement de la ligne 10 du Métro pour l'ensemble des territoires concernés ;

**DEMANDE** au ministre des Transports, au préfet de la Région Île-de-France, à Île-de-France Mobilités et ses administrateurs, de programmer dès cette année 2025 la réalisation de nouvelles études avec un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) pour la phase 1 du prolongement de la ligne 10 du Métro entre Paris-Austerlitz et Ivry-Gambetta, et de lancer les études de la phase 2 de ce prolongement entre Ivry-Gambetta et la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Vitry-sur-Seine Les Ardoines ;

**EXIGE** de l'État et de la Région Île-de-France qu'ils garantissent que soient clairement engagés les moyens prévus au CPER, et confirment l'objectif que le projet voit le jour à l'horizon 2032.

-----

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

Vœu présenté par M<sup>me</sup> Lamy Kirouani  
au nom du groupe Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et  
citoyen-ne.s.

**Vœu pour un cessez-le-feu immédiat et la reconnaissance d'un État de Palestine.**

Vu la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco le 26 juin 1945,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,

Vu les Conventions de Genève de 1949 ;

**Considérant** le non-respect avéré du droit humanitaire international par l'armée israélienne dans le cadre des opérations militaires en cours à Gaza ;

**Considérant** le blocus opéré par le gouvernement israélien privant la population de médicaments, de vaccins et de produits de première nécessité ;

**Considérant** que le Comité spécial des Nations Unies estime que les méthodes de guerre d'Israël à Gaza notamment le recours à la famine comme arme de guerre relèvent d'un génocide ;

**Considérant** les propos tenus le 9 novembre 2023 par le Président de la République Emmanuel Macron appelant à « œuvrer à un cessez-le-feu » et ceux du 8 avril 2025 qualifiant la situation à Gaza d'« intenable » ;

**Considérant** les propos du Président Emmanuel Macron affirmant, le 30 mai 2025, que « la reconnaissance d'un État palestinien n'est pas simplement un devoir moral, mais une exigence politique » ;

**Considérant** la décision de tenir une conférence à l'ONU portant sur l'État de Palestine, initialement prévue du 17 au 20 juin, et le report sine die de cette rencontre ;

**Considérant** la reconnaissance de l'État de Palestine par 147 pays dans le monde, notamment l'Espagne, l'Irlande et la Norvège en mai dernier ;

**Considérant** l'attachement historique de la population val-de-marnaise aux valeurs de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE**

**Demande** la libération de tous les otages israéliens encore entre les mains du Hamas, des prisonniers Palestiniens notamment les mineurs et les détenus administratifs, et un cessez-le feu immédiat dans l'attente d'une paix durable avec la perspective éventuelle d'une solution à deux Etats défendue par la France depuis 1947 ;

**Réaffirme** son soutien et sa solidarité inconditionnelle aux populations civiles, aux agents de l'ONU et aux personnels humanitaires victimes du blocus à Gaza ;

**Exige** la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, l'arrêt des violations des droits humains et de la colonisation et la mise en œuvre de sanctions internationales contre ceux qui s'y livrent ;

**Demande** le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien ;

**Exige** la reconnaissance d'un État de Palestine et un cessez-le feu immédiat.

-----

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

Vœu présenté par le groupe Écologistes & Citoyens

**Vœu relatif à la proposition de loi dite « Duplomb » réautorisant certains pesticides interdits et contredisant les efforts des collectivités en faveur de la transition agricole, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'air et de la santé publique.**

**Vu** la Charte de l'environnement adossée à la Constitution depuis 2005 ;

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives à la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement ;

**Vu** le Plan national santé-environnement (PNSE) en vigueur ;

**Vu** la directive européenne 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides ;

**Vu** les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité ;

**Vu** les objectifs fixés par le Plan Écophyto de réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;

**Vu** la volonté de maintenir l'agriculture sur le Plateau Briard, le Haut Val-de-Marne, la Plaine de Montjean à Rungis, le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine et la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne.

**Considérant** que les collectivités territoriales, et en particulier les départements, dont le Val-de-Marne mènent depuis plusieurs années des actions en faveur de la santé environnementale, telles que le soutien à l'agriculture biologique, la promotion d'une alimentation durable dans les cantines, ou encore la protection des ressources en eau ;

**Considérant** que les communes, intercommunalités et syndicats d'eau investissent massivement dans la préservation de la ressource en eau potable, notamment via des partenariats avec les agriculteurs pour favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement ;

**Considérant** que la proposition de loi dite « Duplomb », actuellement examinée au Parlement, prévoit la réintroduction de substances phytosanitaires interdites depuis 2016 en raison de leur dangerosité avérée pour la santé humaine et l'environnement ;

**Considérant** que ces pesticides sont reconnus pour leur persistance dans les sols, leur toxicité pour la biodiversité et leur capacité à contaminer durablement les nappes phréatiques et les captages d'eau potable ;

**Considérant** que cette réintroduction constitue une régression en matière de santé publique et de protection de l'environnement, en contradiction avec les politiques de prévention promues à la fois par l'État et les collectivités dans les Plans nationaux et régionaux de santé environnementale (PNSE et PRSE) ;

**Considérant** que cette mesure est incohérente avec les objectifs d'adaptation au changement climatique, en particulier lorsqu'elle s'accompagne de projets hydrauliques controversés tels que les méga-bassines ;

**Considérant** les risques sanitaires avérés liés à l'exposition aux pesticides, notamment pour les agriculteurs, les femmes enceintes, les enfants et les riverains des zones d'épandage ;

**Considérant** enfin qu'il est inacceptable que l'État indemnise les victimes des pesticides tout en réautorisant leur usage ;

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE**

- Réaffirme son attachement à une agriculture respectueuse de l'environnement, de la santé des agriculteurs, des consommateurs et des ressources naturelles ;
- Exprime son opposition ferme à toute réintroduction de pesticides interdits pour des raisons sanitaires et écologiques ;
- Demande aux parlementaires de rejeter les dispositions de la proposition de loi dite « Duplomb » qui visent à réautoriser l'usage de ces substances ;
- Demande à l'État de renforcer les politiques de prévention en santé environnementale et de soutenir davantage les collectivités locales dans leurs actions de protection de l'eau, de réduction des produits phytosanitaires, et de transition agricole ;
- Exige que les politiques publiques nationales restent cohérentes avec les engagements climatiques et écologiques de la France, et les efforts déployés localement pour garantir un environnement sain à toutes et tous ;
- Appelle à une vigilance particulière sur les projets hydrauliques impactant la ressource en eau, notamment les réserves de substitution agricoles, afin que toute autorisation soit conditionnée à des pratiques réellement durables.

-----